



## COVID-19 : RECONFINEMENT ET CONTINUITÉ DES SERVICES DÉCHETS

Suite aux dernières annonces gouvernementales du 31/03/21 relatives au renforcement des mesures pour lutter contre l'épidémie du Covid-19, **le SISTO et Anjou Bleu Communauté maintiennent la continuité des services publics de gestion de vos déchets :**



### **Collecte des ordures ménagères : maintenue**

Sauf jours fériés : la collecte est décalée d'une journée



### **Collecte des points tri pour les déchets recyclables : maintenue**

En cas de conteneurs pleins, merci de vous diriger vers le point tri le plus proche ou de reporter momentanément vos dépôts.



### **Déchèteries : ouvertes**

Les déchèteries du SISTO (Ste Gemmes d'Andigné, Le Lion d'Angers et Chazé sur Argos), ainsi que les déchèteries d'Anjou Bleu Communauté (Pouancé et Combrée) conservent leurs horaires habituels, sauf jours fériés.

Le nombre de véhicules présents sur les déchèteries étant limité, merci de laisser la priorité aux professionnels.

Le port du masque est obligatoire en déchèterie. Merci de prévoir votre propre matériel pour le déchargement de vos déchets. Les gardiens ne pouvant aider au déchargement, veuillez vous assurer d'être en mesure de décharger vos déchets encombrants.



### **Bureaux et standards téléphoniques du SISTO et d'ABC: ouverts**

Pour la protection de tous:

- Limitez au maximum vos déplacements vers les points tri ou en déchèteries, et lavez-vous les mains après le dépôt de vos déchets,
- Veuillez respecter les gestes barrières lors du dépôt de vos déchets.

Pour tout déplacement supérieur à un rayon de 10 km, pour vous rendre en déchèteries ou aux sièges du SISTO et d'Anjou Bleu Communauté, veuillez-vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « *Démarches administratives ou juridiques – se rendre dans un service public* ».

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE Pour les personnes résidant dans les départements soumis à des mesures renforcées (entre 6 h et 19 h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie  
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Les déplacements sont autorisés sous la présente attestation.  
Dans un rayon de 10 km autour du domicile, peuvent se faire sans attestation des déplacements possibles que pour les seuls motifs mentionnés à l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.  
Ces motifs autorisent également les déplacements des mesures renforcées à se rendre

Je soussigné(e),

Mme/M. : .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est conforme aux mesures générales nécessaires à l'état d'urgence sanitaire ;  
Note : les personnes souhaitant bénéficier de ces mesures doivent être domiciliées dans le département concerné, d'un document justificatif de domicile.

### Déplacements dans la limite de 10 km

1. **Activité physique et sportive**  
Déplacements liés soit à la pratique d'une activité sportive ou à la participation à une compétition ;

**Déplacements au sein du domicile**  
Note : Pour les personnes résidant aux côtés de personnes vulnérables ;

2. **Achats**  
Déplacements pour effectuer des achats de produits alimentaires, de produits d'hygiène personnelle, de produits de nettoyage, de produits de première nécessité ;
3. **Accompagnement d'enfants**  
Déplacements pour accompagner des enfants dans des activités périscolaires ;

4. **Etablissement culturel ou lieu de culte**  
Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel (bibliothèques et médiathèques) ou un lieu de culte ;

5. **Démarches administratives ou juridiques**  
Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

### Déplacements sans limitation de distance :

6. **Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général**  
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons à domicile, déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

7. **Santé (consultations et soins)**  
Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

8. **Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants**  
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

9. **Situation de handicap**  
Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

10. **Convocation judiciaire ou administrative**  
Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

11. **Déménagement**  
Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, et insusceptibles d'être différés ;

12. **Déplacement de transit vers les gares et les aéroports**

5. **Démarches administratives ou juridiques**  
Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



Il est demandé à chacun de faire preuve de civisme. N'abandonnez pas vos déchets aux points tri ni devant les déchèteries. Veuillez respecter le travail des différents agents qui continuent à œuvrer pour la collecte de vos déchets.

### Contacts :

**SISTO**, Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures  
Groupe Milon - 4 rue de la Roirie – Segré - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU  
02 41 92 52 72 – [contact@sisto.fr](mailto:contact@sisto.fr) – [www.sisto.fr](http://www.sisto.fr)

### Anjou Bleu Communauté

Place du Port – Segré - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU  
02 85 29 11 55 - [dechets@anjoubleucommunaute.fr](mailto:dechets@anjoubleucommunaute.fr)